

RÉSISTANCE SOCIALE



La République sera sociale ou ne sera pas. Jean Jaurès

SOMMAIRE

p.1 : L'édito / p.2 : Solidarité internationale / p.3 à 6 : Place au débat / p.6 et 7 : Actualité sociale / p.8 : Coup de gueule

L'ÉDITO

Les mois se suivent et se ressemblent. Le gouvernement poursuit méthodiquement sa casse des services publics. Après le code du travail, après la diminution drastique des emplois aidés, après les réductions de personnels dans les hôpitaux, après les menaces contre l'ensemble de la fonction publique, c'est maintenant au tour de la SNCF de faire les frais de la politique ultra-libérale de Macron et de son gouvernement. Dans le droit fil des décisions de Margaret Thatcher en Grande-Bretagne il y a vingt ans, Édouard Philippe et son gouvernement veulent mettre en place la privatisation des chemins de fer en France, revenant ainsi 80 ans en arrière. Le prétexte : la mise en concurrence du transport « voyageurs » voulue par la Commission européenne avec l'aval des gouvernements. Et pourtant, comme le reconnaît le rapport Spinetta lui-même, la SNCF fonctionne bien malgré des retards pour certains trains et des défaillances du réseau qui a besoin d'être modernisé à grande échelle puisque son entretien a été -on peut le penser : intentionnellement- négligé depuis des années. Tout cela dans le contexte d'un endettement important. Pourtant, comme on l'a vu outre-manche, ce n'est pas la privatisation qui va pouvoir remédier à cette situation, bien au contraire. Comme on l'a vu pour d'autres services publics, la mise en concurrence a pour première conséquence de renchérir les coûts des opérateurs historiques qui perdent des parts de marchés sur les lignes les plus rentables et ne peuvent plus pratiquer une péroration suffisante, permettant d'éviter un coût exorbitant pour les usagers des lignes locales qui n'ont le plus souvent pas d'autre moyen de transport. Et pour toute réponse à ce problème, le gouvernement envisage la fermeture de ces lignes. Mais, on l'a vu en Grande-Bretagne, même les voyages sur les lignes les plus fréquentées sont de plus en plus chers et pour un service de moins en moins performant, la sécurité étant elle-même en jeu. Non, la mise en concurrence, la privatisa-

tion ne sont pas les meilleures solutions pour améliorer le service. Au contraire !

Je rappelle, (Cf. article dans le bulletin de janvier), le questionnaire diffusé par la Convergence de Défense et de Développement des Services Publics. N'hésitez pas à le remplir et à le faire connaître. Face à l'offensive gouvernementale sur ce sujet, c'est le meilleur moyen de montrer que les citoyens sont attachés au maintien des services publics sur l'ensemble du territoire et qu'ils ne sont pas dupes de la communication gouvernementale sur ce sujet, comme sur d'autres.

À titre d'exemple, la presse et le gouvernement se sont fait écho, il y a quelques jours, d'une amélioration de la situation de l'emploi. On pourrait s'en réjouir. Le problème, c'est que cette « amélioration » est surtout due à l'habituelle manipulation des chiffres et à l'oubli de comptage parmi les chômeurs de ceux qui ont renoncé à rechercher un emploi.

Dans ce contexte, alors que les mesures Macron commencent à se faire sentir pour les salariés et retraités, on ne peut que se réjouir de constater que la contestation gagne dans notre pays. Après l'extraordinaire mobilisation dans les EPHAD, le 30 janvier, le 22 mars, fonctionnaires, personnels des services publics, cheminots feront entendre leur voix. Il n'y a pas de fatalité.

De l'autre côté du Rhin, Angéla Merkel, qu'on croyait indéboulonnable subi une contestation de plus en plus forte au sein de son parti tandis qu'à sa gauche, le SPD, ressenti comme complice, perd de plus en plus de crédibilité.

Et si, 50 ans après mai 1968, la France disait enfin stop à cette cure de libéralisme qu'on lui inflige depuis trop longtemps ?

Marinette BACHE

SOLIDARITE INTERNATIONALE



ALLEMAGNE : Quand la réduction du temps de travail cache une flexibilité accrue *Par Emmanuelle LAOT*

Il y a quelques jours la presse s'est faite l'écho d'un accord intervenu entre le syndicat allemand IG Metall et le patronat automobile allemand tendant à instaurer les 28 heures hebdomadaires. Enfin, c'est du moins comme cela que l'accord a été présenté.

La réalité est un peu différente. En effet, cet accord, qui ne concerne que le land de Bade-Wurtemberg et ne s'applique pas d'une manière uniforme à tous les salariés, vise en fait à permettre à ceux qui en bénéficieront de pouvoir travailler 28 heures payées 28 pendant une période de 6 mois à deux ans. En contrepartie, le patronat de la métallurgie a obtenu de pouvoir faire travailler davantage de salariés au-delà de 35 heures, jusqu'à 40 heures, au gré des besoins de la production.

Les partisans de l'accord mettent en avant le fait que les salariés auraient ainsi le choix de pouvoir travailler plus ou moins selon les périodes.

On voit bien l'intérêt du patronat. Pas sûr, par contre, que les salariés y trouvent leur compte. Car cela signifie pour ceux qui accepteront de passer à 28 heures une réduction non négligeable du salaire et pour beaucoup d'autres une augmentation de leur temps de travail.

À noter qu'on a beaucoup moins parlé de l'autre versant de l'accord : une augmentation de 4% des salaires, de peur peut-être que ça donne des idées à d'autres...

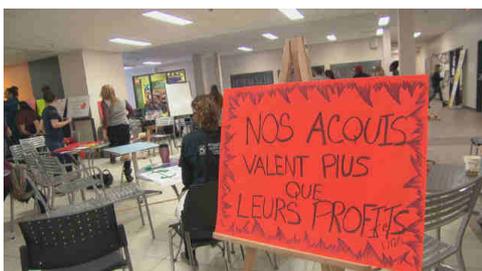


BELGIQUE : Le syndicat des services publics CGSP/ACOD appelle à faire grève le mardi 27 février pour dénoncer les plans du gouvernement autour des métiers pénibles et en matière de pensions.

La CGSP organisera une grève intersectorielle sur l'ensemble du territoire. Selon le syndicat, le projet de loi du ministre des Pensions Daniel Bacquelaine comporte "plusieurs éléments inacceptables". Les périodes d'absence pour maladie, accident du travail, congé de maternité... ne sont pas prises en compte pour le calcul de la pension anticipée dans le cadre de la pénibilité, souligne l'organisation. En outre, aucune solution n'est trouvée pour les agents contractuels des services publics. Le syndicat dénonce également le flou qui règne autour des catégories professionnelles entrant en ligne de compte pour la reconnaissance de la pénibilité et sur la façon dont les critères seront octroyés.

Pour la CGSP, il est clair que le gouvernement Michel, au travers de ce dossier, ne vise qu'à réaliser une économie budgétaire importante sur le dos des agents de la fonction publique.

Les cheminots de la CGSP se joindront à cette grève. La SNCB du coup veut imposer le service minimum garanti, décidé par le gouvernement Michel. La direction des chemins de fer a en effet adressé une demande aux agents afin qu'ils disent, d'ici le 24 février, si oui ou non ils participeront à la grève.



QUEBEC : Des étudiants, principalement en travail social, en éducation et en sciences sociales, ont séché les cours le 20 février, afin de demander que leurs stages soient rémunérés.

Certains étudiants réalisent un travail non rémunéré pouvant totaliser 730 heures, et ce, en plus de leurs cours obligatoires et à leurs séminaires de stage.

Les étudiants estiment que la rémunération des stages leur permettrait d'avoir une meilleure qualité de vie, alors qu'aujourd'hui ils sont

souvent épuisés et précarisés.

Les étudiants de ces départements avaient déjà tenu une journée de protestation semblable en novembre dernier.

PLACE AU DÉBAT

Vous trouverez ci joint un article d'un médecin qui ne souhaite qu'une chose : soigner ses patients du mieux qu'il peut. Il décrit magistralement la situation ubuesque qui lui est faite par les technocrates du ministère maniant le bâton et la carotte. Les soignants en hôpital et en EHPAD font le même constat sur le temps administratif passé au lieu de soigner.

Moi, Dr Emmanuel M., soldat zélé de l'Assurance maladie

« Dans la mêlée industrielle de cette époque, on avait tâté de la participation ouvrière. C'est-à-dire que des capitalistes avaient essayé d'apaiser les travailleurs en les intéressant financièrement à leur tâche... Ainsi naquit l'idée pratique de participation à la gratte. "Payez-nous plus cher et rattrapez-vous sur le public" devint le cri de guerre des syndicats prospères. Et cette politique égoïste réussit de-ci de-là. » Jack London, Le Talon de fer, Ed.Libretto.

Depuis 2011, l'Assurance maladie offre aux médecins une prime d'intéressement annuelle, appelée Rémunération sur Objectifs de Santé Publique ou ROSP. Initiée dans les pays anglo-saxons, et parfois abandonnée en raison de son coût et de son inefficacité, cette prime à la performance (pay for performance ou P4P) s'appuie sur la "révolution numérique" et l'appât du gain supposé des médecins, mais elle va paradoxalement à rebours d'objectifs de santé publique non débattus. Voici une revue de détails de la principale modification tarifaire signée en 2016 entre la CNAM (1) et les syndicats libéraux de médecins (2). Mettons nous dans la peau du petit soldat zélé de l'Assurance maladie, le Dr Emmanuel M.

"Je fais du reporting (3), donc je suis".

Je m'appelle Emmanuel M. mais certains de mes confrères me traitent d'âne, je ne sais pas pourquoi. La convention me donne des points, c'est nouveau. **Un point égal 7 euros.** Je suis content car je vais pouvoir accumuler du capital (tout en soignant *bien* mes patients) comme me le prescrit l'Assurance maladie.

I-Tout d'abord je touche un **forfait structure (FS)**, (art 20-1 et 20-2), adossé et conditionné à l'informatisation de mes pratiques. Le FS comporte deux volets (ou pré-requis).

Le premier volet est le suivant :

- 1-Avoir un logiciel métier incluant un logiciel d'aide à la prescription certifié HAS (4) et DMP compatibles (5).
- 2-Messagerie sécurisée de santé
- 3-Cahier des charges SESAM-vitale (6)
- 4-Taux de télétransmission des feuilles de soins supérieure ou égale à 2/3
- 5-Affichage des horaires d'ouverture du cabinet médical

Les 5 indicateurs sont dépendants les uns des autres, c'est-à-dire qu'ils doivent **tous** être atteints pour que je touche le 2ème volet. Les indicateurs 3-4-5 sont déclaratifs sans justificatifs à fournir. Les *datas centers*, les assurances et les banques privés sont à l'affût des données médicales, le risque de piratage des données de santé n'est pas à écarter. Les conflits d'intérêts entre la HAS et l'industrie pharmaceutique sont connus. Mais je ne fais pas de politique.

Le second volet du FS est le suivant :

- 1-Taux de dématérialisation à atteindre concernant la déclaration du choix du médecin traitant, le protocole ALD (7), les certificats d'arrêts de travail, maladie et AT/MP (8) (il faut que j'assume ce reporting coûte que coûte)
- 2-Capacité à coder certaines données, (comme le codage des actes à l'hôpital qui sert à budgétiser les services en fonction du taux d'actes effectué, c'est-à-dire la tarification à l'activité ou T2A ; j'ai intérêt à bien coder ou alors je le ferai sous-traité par ma secrétaire).
- 3-Equipe de soins coordonnée, pluridisciplinaire (minimum quatre réunions annuelles)
- 4-Services aux patients (aide sociale, prise de rendez-vous, cas complexes).
- 5-Maîtrise de stage (accueil des étudiants en médecine, externes et interne)

Ce second volet est conditionné par l'atteinte des objectifs du premier volet ; chaque indicateur est indépendant des autres. Les indicateurs 3-4-5 sont déclaratifs avec justificatifs à fournir. La rémunération de ce second volet est conditionnée à l'informatisation de mes pratiques (indicateurs 1-2- et premier volet).

Les points à atteindre du FS sont plafonnés : en 2017, 175 points (1er volet), 75 points (2ème volet), en 2018, 460 points, en 2019, 660 points ; (chouette ça augmente chaque année !). Rappel 1 point égal 7 euros. Ça commence à faire un joli pactole. Mais attendez de voir, le meilleur est à suivre.

II-Je vais ensuite toucher la **ROSP médecin traitant de l'adulte** (art.27). Si j'effectue bien le *reporting* de mes indicateurs au niveau informatique, si j'atteins mes *résultats*, à moi le plus gros du pactole, en plus, on me dit que c'est vertueux car on me donne un rôle dans la santé publique. En effet, la convention dit : "*le rôle spécifique du médecin traitant dans le domaine global de la santé publique fait l'objet d'une valorisation plus globale dans le cadre de la ROSP*" (art 15-4-2)

Cette prime est destinée aux médecins conventionnés désignés "médecins traitants" de l'adulte (médecin généraliste, angiologues, cardiologues, gastro-entérologues, endocrinologues en 2017 et autres spécialités d'ici 2021). L'accord est tacite entre les médecins et la CNAM car pour refuser la ROSP, il fallait écrire jusque dans les trois mois après la signature de la convention médicale...Une fois que le médecin touche la ROSP il ne peut plus en sortir, sauf à attendre la prochaine convention dans 5 ans. La CNAM nous offre 5 ans de bonus, trop cool !

29 indicateurs-ROSP sont à atteindre dont 4 sont déclaratifs, à saisir directement sur espace pro (site internet de l'Assurance maladie) sans aucun justificatif à fournir :

- Pathologies chroniques : 8 indicateurs (diabète, hypertension artérielle, risque cardio-vasculaire), par exemple pour les diabétiques c'est l'examen annuel des pieds ou une consultation annuelle chez le podologue ; grille de scorage du risque cardio-vasculaire en amont de prescription de statine (médicament hypocholestérolémiant).
- Prévention : 12 (vaccin contre la grippe, dépistage des cancers : col utérin, sein, cancer colo-rectal, interventions brèves dans les conduites addictives : alcool et tabac)
- Efficience : 9 (médicaments : psychotropes, antibiotiques, statines, metformine, aspirine, biosimilaires insuline glargine, transports, biologie (bilan thyroïdien), imagerie, reprise d'activités c'est-à-dire la fin des arrêts de travail)

Le calcul de cette prime fait appel à la statistique en fonction d'une patientèle nommée *consommante fidèle*, (amen !), réévaluée au 31 décembre de chaque année.

Ici aussi, 1 point égal 7 euros. Il y a des *objectifs* intermédiaire et cible à atteindre (taux de réalisation en %) avec un seuil minimal de patients. Le volume moyen de patients est estimé à 800, il est recalculé selon la taille de la patientèle.

Exemple d'indicateur : *part des patients "médecin traitant" traités par antidiabétiques ayant bénéficié d'au moins deux dosages d'hémoglobine glyquée dans l'année, objectifs intermédiaire 86%, cible > ou égal à 93%, seuil minimal 10 patients, points 30.* (L'hémoglobine glyquée est une protéine dosée dans le sang qui reflète le taux sanguin de sucre des trois derniers mois, un diabétique doit pouvoir bénéficier de 3 à 4 dosages par an de cette molécule pour être théoriquement *bien* suivi). Il suffira de ne prescrire que deux dosages par diabétique et par an. Merci la CNAM !

Vous n'avez pas vu ? En prévention, il n'y a que les alcool-tabagiques à s'occuper (40 points par 20 patients et les deux indicateurs ne sont que déclaratifs, il suffit de bien faire mon *reporting*). Je peux laisser tomber les autres (les toxicomanes), de toute façon, ils me font peur... Les déterminants collectifs de santé ne sont pas abordés. Par exemple, la mortalité prématurée par cancers des ouvriers dans les ports et docks, dans le nucléaire, dans le nettoyage d'avions ou le nettoyage tout court, est élevée. La convention n'en dit pas un mot. Normal, les bureaucrates de l'Assurance maladie ne connaissent pas le cambouis ni ce que c'est que la santé publique. De toutes façons je ne certifie plus beaucoup de maladies professionnelles, c'est si peu reconnu...

L'article 27 de la convention prévoit la possibilité de modifier les indicateurs sans *avenant* conventionnel, c'est-à-dire sans signature des syndicats de médecins, au bon vouloir de la CNAM et de son directeur. Pour l'efficience, les indicateurs "*restent à définir*" notamment concernant les transports sanitaires et la reprise d'activités. En clair, si je veux augmenter ma prime dans le futur, autant limiter dès à présent la durée des arrêts de travail de mes patients (que ce soit en arrêt maladie ou en AT/MP), pour les habituer, évidemment je leur cache le motif de mon attitude.

III-Cerise sur le gâteau, la **ROSP de l'enfant de moins de 16 ans** est arrivée. La prime est attribuée aux médecins généralistes et pédiatres conventionnés, désignés "médecins traitants" de l'enfant. Elle comporte 10 indicateurs :
 -maladies chroniques : 2 (asthme : épreuves fonctionnelles respiratoires, corticoïde inhalé)
 -prévention : 8 (vaccins contre la rougeole-oreillons-rubéole, le méningocoque, antibiorésistance C3G ou C4G (9), suivi bucco-dentaire) dont 3 déclaratifs : l'obésité (calcul annuel de l'indice de masse corporel ou IMC), le

dépistage des troubles auditifs et visuels pour les enfants de moins de 1 an et le dépistage des troubles du langage chez les enfants de 3 à 5 ans avec test adapté.

Le total des points de cette ROSP enfant est de 305. Son mode de calcul est identique à la ROSP du médecin traitant de l'adulte. De même, des objectifs intermédiaire et cible sont à atteindre (taux de réalisation en %). Un seuil minimal de patients est défini : le volume moyen estimé est de 600 patients-enfants et il est recalculé selon la taille de la patientèle. Je toucherai cette ROSP enfant au cours du premier trimestre 2018 si mon *reporting* a été *performant*.

Au fond, il me suffit d'écrire une bonne anti-sèche à mettre sur mon bureau, un peu cachée (il ne faut pas que les patients la voient), mais à portée de vue tout de même, pour me souvenir de tous les indicateurs du FS et de la ROSP.

Alors vous avez compris ? Vive les chiffres, le marché et la performance économique ! C'est super ! A moi la carotte (10) !

(1) Caisse nationale d'Assurance maladie

(2) CNAM et syndicats libéraux de médecins signent tous les 5 ans, depuis 1971, une *convention médicale* qui régule leurs liens, celle-ci est inscrite dans le code de la Sécurité sociale. Pour plus de détails, lire : **convention2016.ameli.fr**

(3) Communication de données. Pour les médecins qui ne sont pas informatisés, les déclarations et transmissions d'informations et de pièces justificatives relatives à ces indicateurs sont à adresser par courrier à leur caisse de rattachement, au moyen des formulaires qui auront été mis à leur disposition par leur caisse, ou diffusés à cet effet par leur délégué de l'Assurance Maladie (DAM) ou leur **conseiller informatique service (CIS)** qui peut intervenir jusqu'au 31/01/2018.

(4) Haute autorité de santé

(5) **Dossier médical personnel informatisé** ; lire "*DMP, dix bonnes raisons de l'abandonner*", dans le magazine du n° 37 de la *revue Pratiques, les cahiers de la médecine utopique* : <https://pratiques.fr/Dossier-medical-personnalise-dix,11161>

(6) **système électronique de saisie de l'Assurance Maladie** (intégrant les *avenants conventionnels*, c'est-à-dire des textes ajoutés ultérieurement à la convention médicale)

(7) **Affections de longue durée** assurant le remboursement des soins à 100% par le régime de base : Assurance maladie, Mutualité sociale agricole, etc

(8) Accidents du travail et maladies professionnelles

(9) Céphalosporines de 3ème et 4ème générations, classe spécifique d'antibiotiques

(10) Ce que le Dr Emmanuel M. ignore c'est qu'aux USA, les assurances privées réclament le remboursement d'une partie de la prime (la **carotte**) aux médecins qui n'ont pas atteint leurs *objectifs*, c'est le retour de **bâton** (lu dans le *Quotidien du médecin* en 2017). Il ignore donc la raison pour laquelle certains de ses camarades l'affublent du quolibet : *l'âne ROSP* !

Mots clé : *intéressement, maquis tarifaire, reporting, performance, indicateurs, objectifs, accumulation, points, santé publique*

Pour en savoir plus : Patrick Dubreil, *Le marché de la performance s'étend* et *De la servitude des syndicats prospères*, revue *Pratiques*, n°77, *les cahiers de la médecine utopique*, avril 2017.



ACTUALITE SOCIALE



Cher-e-s ami-e-s,

La gauche est en mauvais état. La laïcité aussi. J'ai le sentiment que ce n'est pas sans rapport.

Je ne parle pas de l'état électoral de la gauche, je parle de ses débats internes qui me paraissent si peu à la hauteur des enjeux.

Aussi, moi qui ai toujours situé mon engagement militant dans la suite et de la Révolution française et du Mouvement ouvrier, c'est ce lien enfin fait entre le combat laïque et le combat social qui m'a attirée à signer cet appel.

Nous voulons porter ensemble, malgré nos différences, une exigence de Liberté, d'Egalité, de Fraternité. Pour toutes et tous.

Une telle exigence ne peut s'exprimer pleinement qu'au sein d'une République sociale et laïque et *qui s'assume comme telle*.

Il fût un temps où cela était naturel, où chacun connaissait notre Histoire, où la gauche était indissociable du combat républicain, du combat pour l'égalité, du combat pour la liberté de penser. Ce combat pour la République, il a été mené frontalement face à l'Eglise catholique. Il était alors porté par *toute* la gauche clairement, sans ambiguïté, fièrement; et conjointement avec celui de l'Ecole publique. Il s'agissait de permettre à la pensée de se libérer du dogme. Il s'agissait, « en même temps », ☺ de permettre l'épanouissement de tous –en particulier des classes populaires, abandonnées jusqu'alors aux mains des « ignorantins », tout un programme !

La gauche savait que la République laïque, non seulement protégeait les plus faibles, mais était leur seule garantie de pouvoir s'élever, de devenir pleinement citoyens. *Citoyennes !*

Intervention de Marinette BACHE

Rencontre nationale des 1ers signataires de l'Appel « Combat laïque - Combat social »

Alors que s'est-il passé ? Il s'est passé que pour des raisons économiques et sociales mais aussi parce que la culture du « différencialisme » anglo-saxon s'est installée aux dépens de l'Universel, notre société fait de moins en moins « Nation » au sens de Renan. Le « Vivre ensemble » est devenu, au mieux, vivre les uns à côté des autres et trop souvent les uns contre les autres.

Le drame de la République absente ne se joue pas dans les beaux quartiers. Là-bas, le mot « laïcité » est travesti pour servir d'alibi au rejet du pauvre. Ces pourvoyeurs de « manif pour tous » nient l'universalité de l'être humain que *seule* reconnaît la laïcité : même droits –dont le droit à l'indifférence !- quels que soient l'origine, le sexe, la religion, réelle ou supposée, ou l'orientation sexuelle.

Le drame de la République absente saccage la vie de nos banlieues et de nos quartiers populaires. Les premières victimes en sont les femmes.

C'est étrange de constater qu'une forme de néo-colonialisme conduit une partie de la gauche à ne pas savoir traiter chacun –surtout chacune- comme un (une) Egale-e. Et refuse de débattre avec une autre tradition et surtout de s'y affronter, allant jusqu'à magnifier les racistes, à soutenir le P.I.R. (le pire ! vous l'entendez comme vous voulez).

C'est inquiétant que cette gauche présuppose spontanément qu'une femme issue de l'immigration maghrébine ait envie de porter le voile. Comme les catholiques d'il y a un siècle pensaient que la place des femmes étaient à la maison, qu'elles y trouvaient leur bonheur en élevant les enfants...

C'est désespérant que le rapport de pouvoir des hommes sur les femmes et la pression de la bien-pensance soient évacués. Car enfin les fondamentalistes d'aujourd'hui donnent au hijab la même fonction que St Paul il y a 2000 ans. Il disait : «L'homme, lui, ne doit pas se voiler la tête: il est l'image et la gloire de Dieu, mais la femme est la gloire de l'homme. Voilà pourquoi la femme doit porter sur la tête la marque de sa dépendance».

La République peut-elle accepter cela ? Nos compatriotes croyants de diverses religions ne se distinguent pas par leurs pratiques religieuses.

Ainsi 75% des personnes « supposées d'origine musulmane » ne vont pas à la mosquée le vendredi ; plus d'un tiers de ces mêmes personnes se déclare croyant mais non pratiquant ; et pour les jeunes ayant suivi leurs études ou vivant dans des quartiers « mélangés », lorsqu'ils sont croyants, leur islam revendiqué est un islam d'Europe, modernisé et leur foi est personnalisée.

Attention : au contraire, dans les quartiers ghettosés, on constate que chez les collégiens se reconnaissant comme « musulmans religieux », 41% remettent en cause l'égalité femme-homme et 47% estiment que les homosexuels ne sont pas des gens comme les autres ! Voilà à quoi, la République absente abandonne ces gamins, nos enfants.

Invitons toute la gauche à regarder ces réalités en face !

Permettre la prégnance de la religion dans certains quartiers, c'est refuser un même exercice de la citoyenneté sur notre territoire et brimer les plus défavorisés ; c'est aussi accepter pour les femmes l'humiliation de la soumission.

Voilà pourquoi je nous invite collectivement à faire vivre la République partout en liant combat social et combat laïque, les 2 faces d'un même progressisme.

Et je terminerai en rageant qu'il peut être des organisations syndicales, censées être comme nous des héritiers du mouvement ouvrier, de ce mouvement libérateur de l'être humain qui puissent saisir les autorités pour essayer d'exiger la censure d'un texte écrit par Charb, qui a payé, lui, *de sa vie*, son attachement à la liberté d'être et de penser, à l'égalité. A la laïcité, quoi !

Eh oui, je suis TOUJOURS CHARLIE !

Communiqué de Résistance Sociale



Le 15 mars, le personnel des EPHAD, à l'appel de la CGT, CFDT, FO, CFTC, Ufas, CFCGC, Unsa et SUD, sera de nouveau en grève pour protester contre le manque d'effectifs et les conditions de travail dégradées que connaissent ces agents dans ces unités d'hébergement et de soin que sont ces établissements alors que s'accroît la dépendance des personnes âgées. **Résistance Sociale** salue la réussite de la 1^{ère} mobilisation des personnels des Maisons de retraite et **sera bien sûr aux côtés de ces personnels et des retraités comme elle le sera le 22 mars aux côtés de l'ensemble des agents publics** qui manifesteront et feront grève ce jour-là à l'appel de sept syndicats de la **fonction publique** rejoints notamment par les fédérations de **cheminots**.

Alors que la situation climatique de ces dernières semaines a montré combien ces personnels étaient utiles à la vie des Français le gouvernement, pour des raisons purement idéologiques veut remettre en cause le statut de ces agents et prévoit de nouvelles diminutions d'effectifs alors qu'il manque des personnels partout, que ce soit dans la santé, la police, la justice, l'école, pôle emploi, la Poste, les transports, l'entretien des routes... Loin de satisfaire aux besoins de la population, la casse de la fonction publique et des entreprises publiques remet en cause le vivre ensemble.

Contrairement à ce que prétend le gouvernement, l'installation des entreprises étrangères en France n'est pas freinée par les conditions de travail qui seraient jugées trop favorables pour les salariés. Par contre le maillage territorial assuré par les services publics est l'une des causes de l'attractivité de la France. Ainsi, la remise en cause, pour des raisons strictement comptables, des lignes ferroviaires jugées non rentables pourrait avoir des conséquences, non seulement pour les personnes qui seraient ainsi privées de moyens de transport, mais aussi plus globalement pour l'économie nationale. Sans compter que la privatisation préparée avec gourmandise par certains pourrait conduire à insécuriser gravement ce qui était il n'y a pas si longtemps comme un modèle à suivre.

COUP DE GUEULE

TOUCHE PAS A MON RAIL !

Par Yves MESCOFF

A la suite du rapport Spinetta, le gouvernement, par la voix de la Ministre des Transports, Elisabeth BORNE, a exprimé son accord avec certaines des propositions formulées par l'ancien président d'Air France. Ministre des transports, qui, rappelons-le au passage, a touché de confortables rémunérations quand elle était directrice adjointe de la SNCF avant de diriger la RATP... Mais, dans certains milieux, encaisser de l'argent d'un service public sur le dos des contribuables et démolir ensuite ce service est considéré comme normal...

Cyril Spinetta, lui, ne cachait pas, il y a quelque temps, qu'il préférerait voyager en avion plutôt qu'en train. Est-ce à dire que ce rapport a été fait à charge avec pour but d'inciter les voyageurs se déplaçant dans l'hexagone à choisir l'avion plutôt que le train ? La question peut se poser.

Quoi qu'il en soit, ce rapport n'a, à l'évidence, pas été rédigé par un défenseur des services publics. Son modèle : le rail britannique privatisé par Thatcher. Peu lui importe que, de plus en plus d'Anglais, en colère contre les prix exorbitants pratiqués par les compagnies privées alors que le réseau se dégrade de plus en plus, demandent la renationalisation du rail.

Mais comme pour les autoroutes cédées à Vinci et consorts, comme pour France Télécom, la Poste ou EDF/GDF, mis en concurrence avec des opérateurs privés, l'essentiel n'est-il pas de céder à quelques « amis »

des pans juteux de nos services publics pour engraisser quelques actionnaires, dont le seul moteur est le profit immédiat ?

Car ne nous leurrions pas : la mise en concurrence de tous les services publics voulue par la commission européenne et mise en place avec l'accord des gouvernements n'a pas pour but d'améliorer un service qui jusque-là marchait très bien, mais de satisfaire des multinationales avides de fric et de pouvoir.



On sait déjà ce que va donner la concurrence : un appauvrissement de la SNCF dont les lignes les plus rentables seront convoitées, laissant la portion congrue des lignes déficitaires à l'opérateur national. Il sera alors aisé de privatiser celui-ci, transformé préalablement en société anonyme comme la Poste. Quant à l'utilisateur, privé de moyen de

transport de qualité et à un prix abordable, il n'aura qu'à se tourner vers les cars Macron, si ceux-ci existent encore... Sans attendre cette échéance inéluctable si la réforme voit le jour, le rapport Spinetta n'hésite d'ailleurs pas à proposer la suppression de certaines lignes, délaissant au passage les zones les plus rurales, pour qui le train est une nécessité économique.

Vous avez envie de vivre ce cauchemar ? Moi non ! Alors tous ensemble soutenons les cheminots dans leur défense du service public du rail et de leur statut, juste contrepartie du service qu'ils rendent à la nation !

VOUS AUSSI, REFUSEZ LA RÉSIGNATION, ADHÉREZ À RÉSISTANCE SOCIALE !!!

Le bulletin Résistance Sociale est une publication de RESO, association loi 1901

Siège social :

121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS

Tel : 06 33 82 05 15

Site Internet : www.resistancesociale.fr

Courriel : webmaster@resistancesociale.fr

Présidente de RESO et directrice de la publication :

Marinette BACHE

NOM PRENOM :

ADRESSE :

.....

TEL : Portable :

E-mail :

J'adhère à RÉSO et je verse 10 euros

Je m'abonne au bulletin « Résistance Sociale » et je verse 5 euros

Je souhaite diffuser le journal autour de moi. Adressez-moi exemplaires par envoi.